

côtes bien cintrées, sans que le ventre les dépasse. Les flancs seront courts. Les membres, les articulations, les corées tendineuses du canon doivent offrir un aspect de force et de résistance, soit par leur développement, soit par leur largeur. La partie supérieure des extrémités sera plus longue du coude aux genoux, qu'à partir du genoux à terre, ce qui assure des allures allongées. Le pied doit être bien proportionné, la corne luisante et unie. Enfin, la peau doit être souple, fine, les crins longs, soyeux et bien garnis.

On passe ensuite à la régularité des aplombs et des proportions, pour s'assurer de leur belle conformation. Si l'animal a de longs poils au-dessous du genou, il faut voir si ces poils ne cachent pas des tendons faillis.

Le cheval ayant été examiné dans tous ses détails, on pince le rein, pour s'assurer de sa souplesse; on soulève la queue, pour voir si l'anus est petit et bien roulé. Ensuite on presse la gorge du cheval, pour déterminer un ébrouement qui doit être sonore. Il en sera ainsi si l'auge n'est pas empâtée, mais sèche et évidée. Puis on regarde si les muqueuses du nez et des naseaux sont d'un rose vif. Enfin on examine aussi la vue, et l'on termine cet examen en faisant marcher le cheval aux diverses allures, soit en main, soit monté, pour s'assurer de leur régularité, de la franchise de l'animal, de son obéissance et de la santé des organes respiratoires.

Puis M. Castel a fait, aidé de quelques desseins qu'il a eu l'obligeance de préparer lui-même, une étude approfondie des tarres :

Les tarres molles—molettes, vessigons, capelets, nerf ferrure ou tendons ferus.

Les tumeurs dures ou exostoses, presque toutes héréditaires; suros, osselets, boulets-cerclés, formes, jarçons, jarde, courbe, éparvins osseux.

A cette liste, il a ajouté quelques mots sur l'éparvin sec, l'éponge, les malandres, les eaux aux jambes, le javart cartilagineux, tendineux, simple; les bleimes, etc.

Enfin M. Castel a fait la théorie pratique des aplombs, des proportions et des allures.

Il a terminé en souhaitant à ses auditeurs de trouver, quand ils en auraient besoin, un bon cheval à bon marché, ce qui en double la valeur.

M. Prévost, secondé par M. Desjardins proposa des remerciements à M. Castel, pour son intéressante causerie, et cette proposition fut chaleureusement accueillie par l'auditoire. M. Castel remercia ses confrères, et il leur dit que rien ne lui était plus agréable que de leur être utile, tout en s'instruisant lui-même par les recherches et les observations que nécessite la préparation d'une conférence; il leur annonça qu'incessamment il allait préparer une série de conférences sur les bêtes à cornes.

Train de colonisation au Lac St-Jean.—Tous les samedis du mois de mai un train du chemin de fer du Lac St-Jean partira de Québec pour l'avantage de ceux qui désirent s'établir au Lac St-Jean; ils pourront obtenir des billets de passage à très bon marché pour leur permettre de choisir un lot. Déjà bon nombre de familles, venues des Etats-Unis, sont allées s'établir au Lac St-Jean.

CAUSERIE AGRICOLE

COMPARAISON ENTRE LES CHEVAUX ET LES BŒUFS, COMME BÊTES DE TRAIT.

(Suite.)

On a objecté que les bœufs ne sont pas convenables pour tous les travaux d'une ferme. Mais on doit faire une distinction entre les grandes et les petites exploitations.

On regarde les bœufs comme entièrement impropres à des transports exécutés à de grandes distances, et à de longues journées de voyage, parce qu'il leur faut un repos assez prolongé pour qu'ils puissent ruminer. Quelques personnes prétendent cependant qu'en nourrissant les bœufs avec de la farine d'avoine on les rend à peu près aussi propres à ce service que les chevaux; mais, malgré cela, la rumination est toujours nécessaire. Les bœufs ne peuvent pas être employés sur des chemins rudes et pierreux, à moins qu'ils ne soient ferrés.

D'un autre côté, par rapport aux petites fermes, de gros chevaux sont très dispendieux pour l'achat et pour l'entretien; et quoiqu'il soit convenable d'avoir un cheval pour aller au marché, cependant pour tous les travaux ordinaires, on ne peut trop recommander l'emploi des bœufs.

On a fait aussi l'objection qu'il y a à perdre sur les gages de la main-d'œuvre lorsqu'on emploie des bœufs; on a évalué cette perte au quart et au tiers de leur gage, à cause de la quantité moindre d'ouvrage que les bœufs exécutent, en les comparant aux chevaux.

Enfin, la dernière objection qu'on a présentée contre l'usage des bœufs est puisée dans la grande étendue de terre de bonne qualité qu'ils exigent pour les élever et les entretenir; attendu qu'on doit préférer l'espace de bétail qui fournit la plus grande quantité de travail avec les produits de la plus petite étendue possible de terre fertile, en calculant la consommation des animaux depuis le moment de leur naissance.

On a présenté sur ce point des détails très détaillés qui, définitivement, sont à l'avantage des chevaux, attendu qu'une paire de chevaux est propre au travail pendant autant de temps que trois paires de bœufs employées successivement.

Outre que la même quantité d'ouvrage est exécutée, dans un espace de temps moindre, avec des chevaux qu'avec des bœufs, les premiers ont encore l'avantage sur les autres sous plusieurs rapports :

1o. Ils conviennent mieux pour les hersages, parce qu'un pas accéléré pulvérise mieux le sol;

2o. Pour la rentrée des récoltes, opération pour laquelle la célérité est si importante, ils sont infiniment préférables;

3o. Les bœufs ne restent pas en la possession du cultivateur pendant un long espace de temps; il est rare qu'ils soient employés au travail pendant plus de trois ou quatre ans; il faut, en conséquence, souvent acheter et vendre, ce qui entraîne beaucoup d'embarras et de frais; tandis que les chevaux font un service beaucoup plus long, souvent de dix à douze ans; et, lorsqu'ils ne sont pas propres à des travaux pénibles, on peut toujours les vendre à ceux qui, ayant